

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN  
(Tarn-et-Garonne)

**ARRÊTÉ REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**  
**AVENUE DU MARECHAL JUIN – RUE LOUIS BRAILLE – RUE DE LA MOULINE**  
**BOULEVARD DU 14 JUILLET – PLACE OMER SARRAUT – RUE DU COLLEGE**  
**RUE DU COMMANDANT DEFRAUX**  
**DU LUNDI 26 JUIN AU VENDREDI 28 JUILLET 2023 INCLUS**  
**DU LUNDI 21 AOUT AU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023 INCLUS**

N°2023\_ARR\_0506

Le Maire de CASTELSARRASIN, Conseiller Départemental de Tarn-et-Garonne,  
VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la route,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles  
L 2213-1 à L 2213-6-1,

VU la demande de l'entreprise COUSIN PRADERE SAS, représentée par Yannick INSA pour le compte du Syndicat Mixte Eaux Confluences, qui sollicite l'autorisation de réaliser des travaux de renouvellement des réseaux AEP et EU, avenue du Maréchal Juin, rue Louis Braille, rue de la Mouline, boulevard du 14 Juillet, place Omer Sarraut, rue du Collège et rue du Commandant Defraux, du lundi 26 juin au vendredi 28 juillet 2023 inclus et du lundi 21 août au vendredi 15 septembre 2023 inclus,

CONSIDÉRANT que pour ce faire et par mesure de sécurité publique, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur les voies concernées, pendant la durée des travaux,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : DU LUNDI 26 JUIN AU VENDREDI 28 JUILLET 2023 INCLUS ET DU LUNDI 21 AOUT AU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023 INCLUS, la circulation des véhicules sera interdite, avenue du Maréchal Juin et rue Louis Braille, pendant la durée des travaux.  
DU LUNDI 26 JUIN AU VENDREDI 28 JUILLET 2023 INCLUS ET DU LUNDI 21 AOUT AU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023 INCLUS, la circulation des véhicules sera interdite, rue du Collège, place Omer Sarraut et boulevard du 14 Juillet en fonction des besoins du chantier.

**ARTICLE 2** : DU LUNDI 26 JUIN AU VENDREDI 28 JUILLET 2023 INCLUS ET DU LUNDI 21 AOUT AU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023 INCLUS, la circulation des véhicules se fera en sens unique rue du Commandant Defraux, dans le sens route de Toulouse vers l'avenue Jean Moulin, pendant la durée des travaux.

**ARTICLE 3** : DU LUNDI 26 JUIN AU VENDREDI 28 JUILLET 2023 INCLUS ET DU LUNDI 21 AOUT AU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023 INCLUS, la circulation des véhicules sera interdite rue de la Mouline aux véhicules dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes sauf bus et services.

**ARTICLE 4** : Pendant la durée des travaux, des déviations seront mises en place par l'entreprise COUSIN PRADERE SAS, cf plan annexe.

**ARTICLE 5** : **DU LUNDI 26 JUIN AU VENDREDI 28 JUILLET 2023 INCLUS ET DU LUNDI 21 AOUT AU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023 INCLUS**, le stationnement des véhicules sera interdit avenue du Maréchal Juin, rue Louis Braille, rue de la Mouline, pendant la durée des travaux.

**DU LUNDI 26 JUIN AU VENDREDI 28 JUILLET 2023 INCLUS ET DU LUNDI 21 AOUT AU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023 INCLUS**, le stationnement des véhicules sera interdit boulevard du 14 Juillet, place Omer Sarraut et rue du Collège au droit du chantier, en fonction de l'avancement du chantier et pendant la durée des travaux.

**ARTICLE 6** : Pour être applicable, le présent arrêté devra être apposé sur le pare-brise du véhicule pendant la période dévolue à l'opération de travaux. La violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe, selon l'article R610-5 du code Pénal.

**ARTICLE 7** : Le non-respect des dispositions prévues à l'article 5 sera considéré comme abusif et gênant aux termes des articles R.417-9 à R.417-13 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate aux frais du propriétaire du véhicule en infraction.

**ARTICLE 8** : Durant la période susvisée à l'article 1, seuls les véhicules affectés aux travaux, seront autorisés à stationner au droit du chantier.

**ARTICLE 9** : Afin de porter ces prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation appropriée sera fournie et mise en place par l'entreprise **COUSIN PRADERE SAS**, qui devra également en assurer la maintenance.

**ARTICLE 10** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service Sécurité Citoyenneté Environnement ;
- **Entreprise COUSIN PRADERE SAS** – ZI de Marchès – 82104 CASTELSARRASIN Cedex.

Castelsarrasin, le 19 juin 2023.

**Par délégation du Maire**

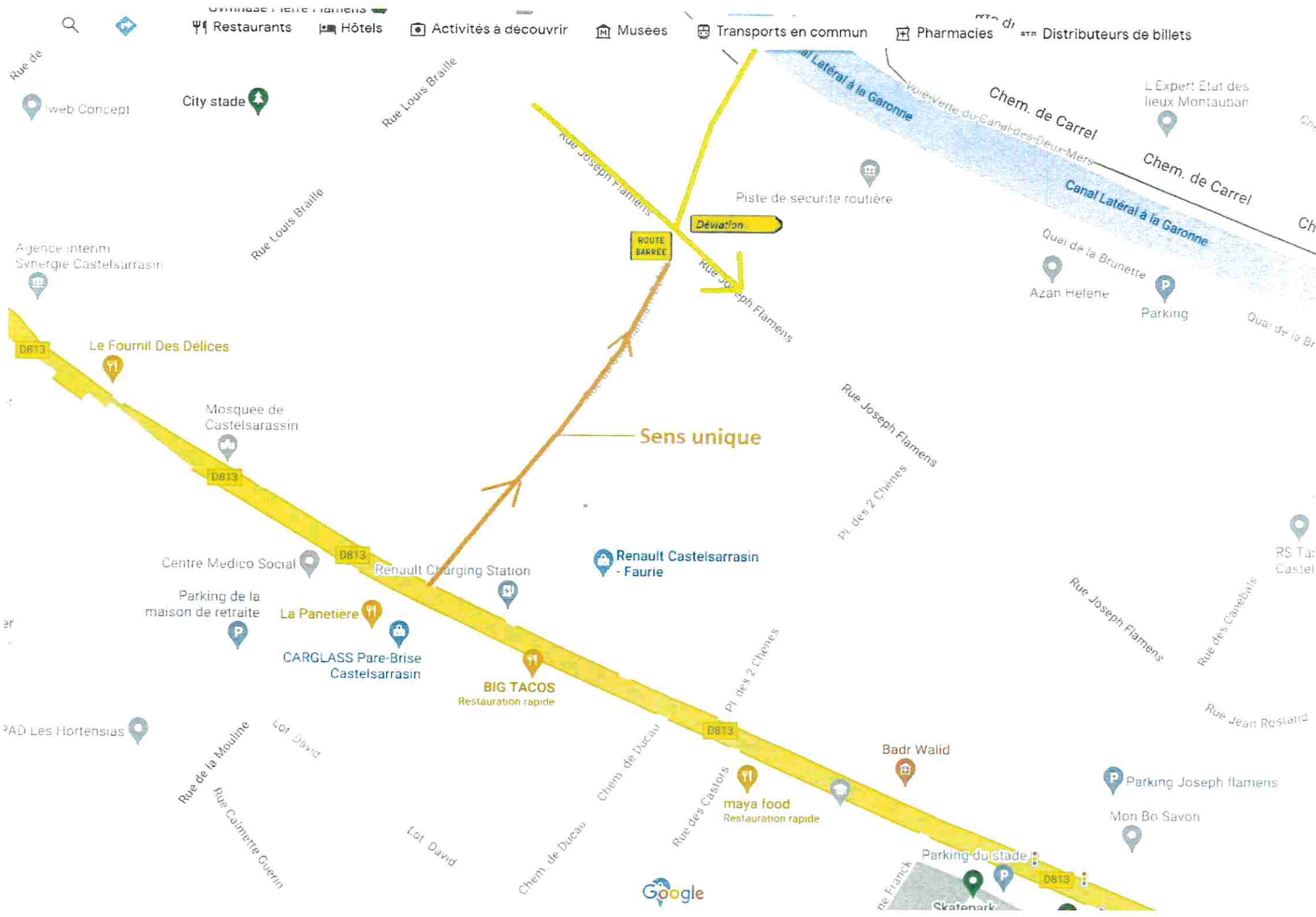
**S. DURRENS**  
**Adjoint au Maire.**



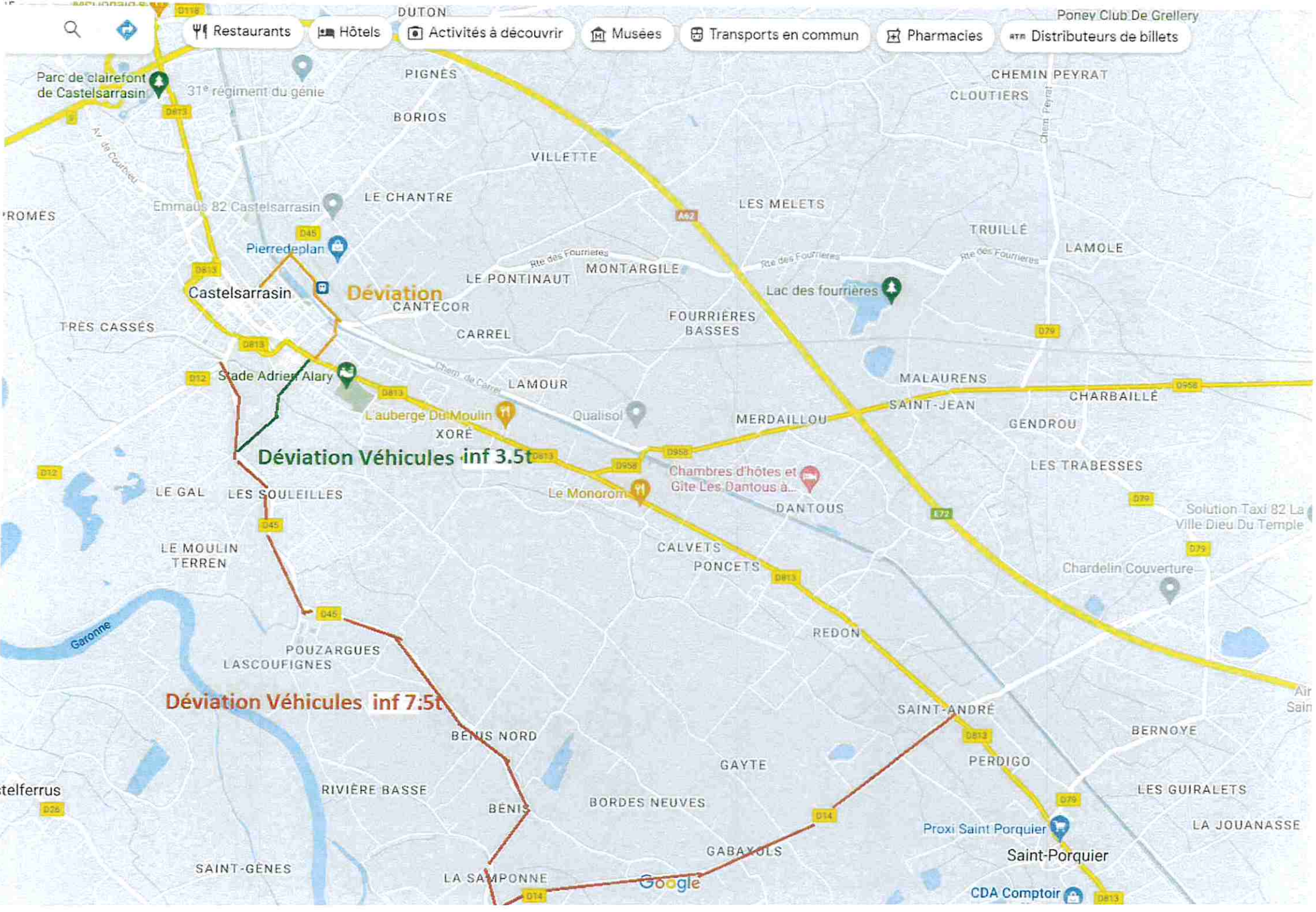
Notifié le : .....

Serge DURRENS 9<sup>ème</sup> Adjoint en charge de la Sécurité publique et du Civisme

**Voies et délais de recours** : Le présent arrêté sera publié sous forme électronique par mise en ligne sur le site internet de la Ville de Castelsarrasin. Il peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité :  
- d'un recours gracieux adressé à monsieur le Maire, étant entendu que le silence de l'administration de plus de deux mois vaut décision tacite de rejet.  
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.







🍴 Restaurants

🏨 Hôtels

🗺️ Activités à découvrir

🏛️ Musées

🚗 Transports en commun

🏪 Pharmacies

🎫 Distributeurs de billets

Poney Club De Grellery

DUTON

PIGNES

BORIOS

VILLETTE

CHEMIN PEYRAT

CLOUTIERS

LE CHANTRE

LES MELETS

TRUILLE

LAMOLE

ROMES

Emmaüs 82 Castelsarrasin

Pierredeplan

LE PONTINAUT

MONTARGILE

Rte des Fourrières

Lac des fourrières

Castelsarrasin

Déviation

CANTECOR

FOURRIÈRES BASSES

TRÈS CASSÉS

D813

Stade Adrien Alary

L'auberge Du Moulin

Qualisol

MERDAILLOU

MALAURENS

CHARBAILLÉ

GENDROU

LE GAL

LES SOULEILLES

Déviation Véhicules inf 3.5t

Le Monorom

CALVETS PONCETS

Chambres d'hotes et Gite Les Dantous à...

DANTOUS

LES TRABESSES

Solution Taxi 82 La Ville Dieu Du Temple

LE MOULIN TERREN

POUZARGUES LASCOUFIGNES

Garonne

D846

REDON

Chardelin Couverture

Déviation Véhicules inf 7.5t

BENIS NORD

SAINT-ANDRÉ

BERNOYE

stelferrus

RIVIÈRE BASSE

GAYTE

PERDIGO

LES GUIRALETS

SAINT-GÈNES

BENIS

BORDES NEUVES

GABAYOLS

Proxi Saint Porquier

Saint-Porquier

LA JOUANASSE

LA SAMPONNE

Google

CDA Comptoir